L'Espace Politique

Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique

11 | 2010-2 :
Fragmentation/Balkanisation
Fragmentation/recomposition : l'Europe à l'épreuve

Les nationalismes « régionaux[1] » en Europe, facteur de fragmentation spatiale ?

Regional Nationalism in Europe: a Factor of Spatial Fragmentation?

Frank Tétart

Résumés

Français English
Au sein de l'Union européenne, on constate l'apparition de mouvements identitaires, voire séparatistes à l'échelle de ses États-nations membres, que ce soit en Catalogne, en Flandre, en Écosse, en Italie du Nord, au Pays Basque espagnol ou en Corse. En faisant valoir des aspirations nationales qui dépassent le plus souvent la seule reconnaissance d'une personnalité culturelle, économique ou régionale au sein de leurs États d'origine, ces mouvements se distinguent du « régionalisme » et peuvent être qualifiés de nationalismes régionaux. Car non seulement leur demande d'autonomie remet parfois en cause la légitimité des États dont ils dépendent, comme le montre l'incapacité des institutions belges à répondre aux velléités d'autonomie accrue demandé par les Flamands, mais aussi parce que le référent de leurs revendications est celui de l'État-nation. Ils interrogent ainsi sur le potentiel émiettement de l'espace politique européen et sur le risque de dilution et de dissolution d'anciens États européens, au profit d'entités étatiques réduites en taille et d'une viabilité économique limitée, sources d'instabilité.

Within the European Union identity or separatist trends are observed in the frame of Nation-states members, for instance in Catalonia, Flanders, Scotland, Northern Italy, Corsica or the Basque country. By claiming national aspirations that often go beyond the only recognition of a cultural, economical or regional personality within their origin state, these trends are to be distinguished from "regionalism" and can thus be qualified as regional nationalisms. Not only their claim for autonomy can sometimes question the legitimacy of the state on which they depend, as today's incapacity of Belgian institutions to address the autonomy willingness of the Flemings shows it, but also because their claim reference is that of the Nation-State. Regional nationalisms question in fact the potential splitting up of the European political space and the risks of dilution and breaking up of old European states into small state entities with limited economical viability seen as a factor of instability.

Entrées d'index

Mots-clés : Nationalisme, État-nation, identité nationale, Catalogne, Flandre, Écosse, Padanie, Pays Basque, autonomie, fragmentation, viabilité, instabilité
Keywords : Nationalism, Nation-State, national identity, Catalonia, Flanders, Scotland, Padania, Basque Country, autonomy, fragmentation, viability, instability

Texte intégral

« Une nation n'a de caractère que lorsqu'elle est libre. »
Madame de Staël (1766-1817)

1 En moins d'un siècle, on a assisté à une importante fragmentation de l'espace mondial par la multiplication des États. En 1900, il n'y avait dans le monde que 46 États souverains, le reste des territoires étant sous domination coloniale. En 2009, on recense à l'échelle mondiale près de 200 États, dont 192 sont membres des Nations-Unies. Les deux derniers à y avoir adhéré sont le Timor oriental, parvenu à l'indépendance en 2002, et le Monténégro, à l'issue d'un référendum d'autodétermination organisé en mai 2006. Mais ce ne sont pas les derniers États à avoir accédé à l'indépendance, il s'agit en effet du Kosovo en février 2008. La naissance de ce petit État balkanique marque une nouvelle étape dans le démembrement de la Yougoslavie, une fédération regroupant les Slaves du Sud créée au lendemain de la Première Guerre mondiale. À l'échelle du monde, le processus de fragmentation est loin d'être terminé si l'on prend en considération les nations sans État comme les Kurdes, les Tibétains ou les Palestiniens, ou l'émergence de « pseudo-États », c'est-à-dire des territoires qui se sont unilatéralement déclarés indépendants, mais ne sont pas reconnus internationalement. Les exemples les plus flagrants sont la République turque de Chypre du Nord, le Somaliland dans la partie Nord de la Somalie, et dans l'ex-espace soviétique, la République moldave de Transnistrie, le Haut-Karabakh (Azerbaïdjan), l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud (Géorgie). Enfin, au sein de l'Union européenne, on constate l'apparition de mouvements identitaires, voire séparatistes à l'échelle de ses États-nations membres, que ce soit en Catalogne, en Flandre, en Écosse, en Italie du Nord, au Pays Basque espagnol ou en Corse.

2 Ces mouvements font valoir des aspirations nationales qui dépassent le plus souvent la seule reconnaissance d'une personnalité culturelle, économique ou politique régionale au sein de leurs États d'origine. Ils se distinguent en cela du « régionalisme », car non seulement leur demande d'autonomie remet parfois en cause la légitimité des États dont ils dépendent, mais le référent de leurs revendications est celui de l'État-nation issu de la Révolution française, et peuvent être dans ce sens qualifier de nationalismes « régionaux ». Ils interpellent par conséquent sur le potentiel émiettement de l'espace politique européen et sur le risque de dilution et de dissolution d'anciens États européens, au profit d'entités étatiques réduites en taille et d'une viabilité économique limitée, sources d'instabilité. Portent-ils en germe de nouvelles fragmentations territoriales ? Et ce d'autant qu'il apparaît assez paradoxal de voir des régions européennes vouloir faire valoir leurs aspirations nationales, la reconnaissance d'une plus grande identité au sein de l'Union européenne, alors que celle-ci a aboli ses frontières intérieures. Pourquoi en dépit de l'unification européenne ses aspirations nationales continuent-elles d'exister ?

3 Tenter de répondre à ces interrogations permettra d'identifier les risques que peuvent représenter les nationalismes régionaux pour les États européens, les réponses que ceux-ci peuvent proposer et les défis qu'ils soulèvent pour l'Union européenne. La démission du premier Ministre belge en avril 2010 due à l'incapacité des institutions belges à répondre aux velléités d'autonomie accrue demandé par les Flamands illustre l'acuité du phénomène du nationalisme « régional » et l'instabilité politique qui en résulte. Outre l'exemple flamand, nous nous attacherons ici à présenter ceux, parmi les nationalismes régionaux, qui nous apparaissent comme les plus représentatifs : le pays Basque, la Catalogne et l'Écosse, auxquels nous avons délibérément ajouter l'Italie du Nord, qui présente la particularité d'être un nationalisme sans nation, porté avant tout

par un discours politique d'opposition au Mezzogiorno, ce Sud italien, pauvre et responsable de tous les maux du pays.

Le nationalisme, un processus libératoire ?

4 Le nationalisme est sans aucun doute le phénomène marquant de ces deux derniers siècles, car il est à la fois un processus historique et une idéologie. Il repose sur la revendication légitime de nombreux peuples à un État national. Avant de devenir un droit, l'autodétermination des peuples à disposer d'eux-mêmes, également dénommée « principe des nationalités », est un principe édicté par la Révolution française. Tout au long du XIXe siècle, il sert de ferment à l'émergence d'États-nations indépendants (Allemagne, Italie et les États balkaniques issus de l'Empire ottoman : Grèce, Roumanie, Bulgarie, Serbie), contribuant à la modification de la carte de l'Europe entre 1830 et 1878. Figurant dans le programme de paix en 14 points du Président américain Wilson à la fin de la Première Guerre mondiale (discours du 8 janvier 1918 devant le Congrès américain), ce principe des nationalités conduit à la création de plusieurs États indépendants sur les ruines des Empires centraux : Tchécoslovaquie, Finlande, pays Baltes, Yougoslavie et Pologne reconstituée. Cette extension du principe d'autodétermination après la Grande Guerre semblait attester qu'il pouvait s'appliquer universellement, bien que les vainqueurs s'opposassent à son extension à l'Afrique et à l'Asie, ainsi qu'aux « nations périphériques » en Europe (Catalans, Basques, Écossais), qui se trouvaient intégrés dans de puissants États. D'ailleurs, si ce principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est inscrit dans l'article 1er de la Charte des Nations Unies (1945), il n'en est pas pour autant universel, puisque le droit international ne le reconnaît qu'aux peuples colonisés par les puissances occidentales, auxquels ont ensuite été adjoints les Palestiniens sous occupation israélienne et les Noirs d'Afrique du Sud, et uniquement sur une base territoriale, à savoir les limites administratives coloniales (Dieckhoff, 2000). Dès lors, le critère territorial l'emporte sur le critère ethnique, par crainte de la disparition ou le morcellement des grands États et l'émiettement sans limites de l'espace mondial.

5 Néanmoins, depuis la dislocation de l'Union soviétique et de la Yougoslavie, la reconnaissance précoce de la souveraineté de la Croatie n'a-t-elle pas impliqué en pratique que l'autodétermination faisait désormais partie de la légalité internationale (Kott, 2006) ? En tout cas, ce principe a accéléré la sécession de l'ensemble de la Fédération yougoslave, y compris de la province serbe du Kosovo. Le principe d'autodétermination a par conséquent eu tendance à imposer en Europe des entités nationales homogènes aux niveaux ethnique et culturel dans des régions, en particulier dans les Balkans, où existaient des imbrications de peuples parfaitement inextricable, par le biais de l'épuration/nettoyage ethnique – pratique qui vise à l'expulsion violente et massive des populations civiles en fonction de critères ethniques[2]. Les cas de la Bosnie-Herzégovine et du Kosovo restent dans les mémoires comme des exemples d'épuration ethnique pratiquée à grande échelle. Le referendum sur l'indépendance du Sud-Soudan en 2011 pourrait, cependant, l'étendre à d'autres continents, et marquer le pas de la remise en cause des frontières coloniales.

6 Selon Ernest Gellner, « *le nationalisme est essentiellement un principe politique, qui affirme que l'unité politique et l'unité nationale doivent être congruentes* » et à cet égard, peut être envisagé comme « *une théorie de la légitimité politique* » (Gellner, 1989). Cette acception plus politique du nationalisme, qui s'attarde sur le processus dynamique du passage de la nation à l'État, plutôt que son acception idéologique, où l'exclusion raciste et xénophobe est la règle, permet sans doute la mieux d'appréhender et de saisir l'un des facteurs essentiels de la fragmentation étatique. Il met en relief la portée libératrice du nationalisme, en tant qu'expression et affirmation d'une spécificité historique, culturelle et sociale d'un peuple (Dieckhoff, 2000). D'ailleurs, Gellner envisage le sentiment nationaliste comme « *le sentiment de colère que suscite la violation de ce principe ou le sentiment de satisfaction que procure sa réalisation.* »

Un mouvement nationaliste est donc un mouvement animé par un tel désir, et l'on comprendra de ce fait la frustration de l'homme sans nation, qui « *dépasse les limites de l'imagination d'un contemporain* ». Dans cette configuration, les nations comme États relèvent, selon Ernest Gellner « *de la contingence et non de la nécessité universelle* ». De fait, ni les nations ni les États n'existent en tout temps et en toute circonstance, car ce sont « *les hommes qui font les nations* » et que c'est leur seule « *reconnaissance mutuelle en tant que personnes de ce type qui les transforme en nation, et non leurs attributs communs, quels qu'ils puissent être, qui séparent cette catégorie des individus qui ne sont pas membres de cette nation* » (Gellner, 1989). Cette idée de contingence apparaît comme fondamentale pour saisir, dans la plupart des cas, la volonté de sécession de régions, provinces où vivent des minorités ethniques, puisqu'elle souligne la potentialité de la nation qui ne peut naître que de la volonté des hommes. Elle relativise l'idée récurrente du seuil avancée au XIXe siècle qui voyait dans la superficie un fondement de la viabilité d'une nation[3]. De la même façon, Gellner, bien qu'il place la volonté humaine au cœur de sa définition de la nation, reste conscient que le nombre de nations potentielles reste plus élevé que les États possibles et viables, et que des frustrations peuvent apparaître pour les nationalismes non satisfaits et pour des États au dépens desquels ils se réalisent (Gellner, 1989). Le cas du Monténégro ou du Kosovo sont là pour en témoigner. Ces nations se sont réalisées, en dépit de leur petite taille, d'une viabilité économique incertaine et de l'opposition de la Serbie, qui en détenait jusqu'alors la souveraineté. Face à la perte de ces territoires, une partie de la classe politique et des dirigeants serbes éprouve une frustration très profonde, considérant les Monténégrins comme une composante de leur nation et le territoire du Kosovo comme un berceau national. Si certains États s'opposent à reconnaître l'indépendance du Kosovo, c'est aussi parce qu'ils craignent la réalisation de certains nationalismes sur leur territoire national (basque et catalan en Espagne, peuples caucasiens en Russie, Hongrois en Slovaquie, etc.).

7 L'universalisme du nationalisme n'est donc qu'apparent, car un monde de nations semble difficilement concevable, sans provoquer un morcellement continu des États existants, et sans doute une instabilité croissante à l'échelle du monde. Il semble plus raisonnable de concevoir un monde où seuls quelques groupes à potentiel national en revendiquent le statut, excluant *de facto* la possibilité pour d'autres de faire entendre une revendication semblable (Hobsbawm, 1992). Dans ce contexte, l'affirmation nationale a donc parfois recours à la force pour se réaliser. L'émergence d'une nation est très souvent le résultat d'une guerre dite d'indépendance, ou de combats qui visent à son obtention. De la guerre d'indépendance des États-Unis aux guerres des Balkans, en passant par les mouvements d'émancipation nationale des territoires colonisés en Amérique latine, en Asie ou Afrique, c'est le plus souvent par la force des armes que les peuples ont arraché leur émancipation collective. De fait, la logique nationale dont ils se réclamaient était en opposition frontale avec la structure impériale dont ils visaient à s'affranchir (Dieckhoff, 2000). Aussi la violence accompagne-t-elle dans la plupart des cas la marche des mouvements nationaux vers la création d'un État souverain, doté de son propre territoire, dans la mesure où il se réalise au détriment d'un autre État par le démembrement d'une partie de son enveloppe territoriale.

La nation, une représentation géopolitique

8 Du fait de l'implication de l'État dans la fabrication de la nation, l'État-nation s'affirme comme le modèle le plus abouti de construction nationale. Il apparaît comme le compromis le plus apte à concilier identité culturelle, conscience collective, volonté des peuples à disposer d'eux-mêmes et fonctionnement démocratique d'un État souverain sur un territoire légitimé au plan international (Lévy, 2003). C'est au demeurant sur ce modèle que se sont formés au XIXe siècle, les États allemand, italien, grec, ou reformé l'État polonais ou hongrois au XXe siècle. Or comme le faisait remarquer le britannique Walter Bagehot (1887, p.20-21), à la fin du XIXe siècle, à

propos de la nation « *nous savons ce que c'est quand on ne nous le demande pas, mais nous ne pouvons l'expliquer ni la définir très vite* ». De façon générale, une nation peut se définir comme un groupe humain cimenté par une culture pérenne, dont le fondement est l'histoire, interprétée et souvent mythifiée. Renan n'affirma-t-il dans son fameux discours *Qu'est-ce qu'une nation ?* à la Sorbonne que *« l'oubli, et je dirai même l'erreur historique, sont un facteur essentiel de la formation d'une nation* » (Renan, 1882). Mais de même qu'un État n'est pas forcément une nation, une nation n'est pas forcément un État, comme le rappelle l'exemple de la nation arabe, partagée entre plusieurs États (de Montbrial, 2006).

9 En raison des valeurs particulièrement fortes dont elle est chargée, la nation est, selon le géographe français, fondateur de l'école géopolitique française Yves Lacoste (Lacoste, 1993), la représentation géopolitique par excellence. Il rejoint, en ce sens, le britannique Benedict Anderson, qui considère la nation comme « *une communauté politique imaginaire, et imaginée comme intrinsèquement limitée et souveraine* » (Anderson, 1996). Si elle est imaginaire, c'est que les membres même de la plus petite des nations ne connaîtront jamais l'ensemble de leurs concitoyens, « *bien que dans l'esprit de chacun d'eux vive l'image de leur communion* ». Elle est limitée, car elle s'inscrit dans des frontières finies, et souveraine, car elle est l'émanation du peuple, dans la mesure où le concept est né des idéaux de la Révolution française. Selon Yves Lacoste, la nation correspond avant tout à une façon de voir des hommes appliquée à un territoire, elle contient à la fois des représentations identitaires, culturelles ou idéologiques qui « font sens » pour plusieurs milliers d'êtres humains. À tel point, qu'au sein de chaque nation, dans certaines circonstances, des hommes acceptent de risquer leur vie pour défendre ou protéger ces valeurs (Lacoste, 1993).

10 Représentation géopolitique, la nation est le résultat de processus historiques et s'attache à différentes valeurs et critères qui servent à la caractériser et la définir. Même si ces critères que sont la langue, l'ethnie, le territoire, ne sont pas suffisants pour en donner une définition universelle (les conceptions de la nation diffèrent par exemple entre la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni ou la Suisse), ils apparaissent comme des moteurs essentiels pour ceux qui aspirent à la création nationale, ou se revendiquent comme nation. Car l'identité nationale repose sur deux choses fondamentales : un territoire et un fond historico-culturel, le plus souvent basé sur la langue, en particulier en Europe, où la plupart des langues ont été l'outil de la construction nationale (Thiesse, 2001). Pour les nationalistes, la langue est «l'âme d'une nation »[4], elle s'affirme comme un critère de nationalité de plus en plus crucial pour leur projet d'émancipation nationale. Il est vrai que comme le rappelle Benedict Anderson, la langue est bien souvent un élément de cohésion propice à l'émergence d'une nation, puisqu'en en tant que langue de communication de l'élite, elle s'impose d'abord comme modèle de communication pour la nation en devenir, avant de devenir la norme en tant que langue commune,– en partie construite par les linguistes – qui la fait sembler plus permanente et éternelle qu'elle ne l'est. Enfin, par le biais de l'administration et de l'instruction publique, la langue de l'élite devient la langue officielle, commune, de l'État (Anderson, 1996).

11 En s'appuyant sur la langue, en tant que construction homogène référent d'une nation, les nationalistes territorialisent l'aire d'extension des langues et leur donnent des frontières nettes. La langue en tant que marqueur identitaire devient ainsi progressivement un élément à qui sert à appuyer les revendications territoriales des États. Ce fut la première fois le cas dans le conflit sur le Duché du Schleswig qui opposa Danois et Allemands au milieu du XIXe siècle. Chaque partie cherchant des arguments politiques pour étayer ces revendications, la présence de locuteurs de la langue des États concernés sur le territoire – objet du contentieux – permit de justifier leurs prétentions territoriales. Du fait de cette territorialisation de la langue, les premières cartes linguistiques réalisées à partir des données émanant des recensements linguistiques menés par les État apparaissent et accompagnent les revendications nationales. En Europe centrale et orientale, les cartes ethnographiques du milieu du XIXe siècle, sont intimement liées à la question nationale. Le géographe serbe, Jovan Cvijic, responsable scientifique de la délégation serbe à la Conférence de Paris (1919), est selon Michel Sivignon, un « orfèvre en la matière » (Sivignon, 2009). Ne

cartographie-t-il pas dans son ouvrage, *La péninsule balkanique*, « des Serbes albanisés » dans la partie Nord de l'Albanie, afin de justifier les prétentions de la Serbie sur cette région et accéder à un débouché maritime ?

12 Grâce à cette territorialité acquise par la langue, les nationalismes peuvent exiger la reconnaissance de leur différence et exprimer des revendications autonomistes, indépendantistes vis-à-vis d'une souveraineté, d'un État central. Surtout, ils vont dès lors tenter de faire coïncider frontières linguistiques et frontières territoriales de la nation. En raison de cette aspiration à la congruence entre territoire linguistique et territoire nationale, les langues ont joué un rôle identitaire et géopolitique majeurs dans la formation des États-nations européens. Ce rôle identitaire dévolu à la langue continue de jouer depuis une trentaine d'années un rôle essentiel dans les nationalismes « régionaux » (Québec, Flandre, Catalogne, Pays basque ou Corse), qui s'expriment dans les démocraties occidentales. Tout l'enjeu dans le conflit qui oppose en Belgique, Flamands et Wallons, ne repose-t-il pas en effet sur la fixation de la frontière linguistique à partir des années 1960, d'abord au niveau national, puis au niveau local, en particulier à Bruxelles, la capitale et dans sa périphérie ?

13 Loin d'être anachronique[5], le nationalisme reste donc un phénomène des plus vivants en ce début de XXIe siècle, l'espérance de disposer d'un État-nation restant l'objectif prédominant parmi les revendications. La chute du Mur de Berlin a conduit au début des années 1990 à la réapparition d'États souverains ayant connu dans le passé une existence internationalement reconnue même brève, comme les pays Baltes, l'Arménie ou la Géorgie, ainsi qu'à l'émergence de nouveaux États jusqu'alors inclus dans des Fédérations (URSS, Yougoslavie, auxquels on pourrait adjoindre dans une certaine mesure la Tchécoslovaquie). Des indépendances du Monténégro et du Kosovo aux auto-déclarations d'Ossétie du Sud ou d'Abkhazie, en passant par les velléités autonomistes de l'Écosse, de la Flandre, de la Catalogne ou du Pays Basque, les exemples ne manquent pas en Europe pour se convaincre de l'acuité du fait national. Hier comme aujourd'hui, la mondialisation ne conduit pas à l'effacement de la nation au profit d'une uniformisation à l'échelle de la planète. Bien au contraire, le référent national apparaît bien souvent comme le seul légitime tant est si bien qu'au moment où les hommes ont tendance à se ressembler de plus en plus, le nationalisme s'exprime avec une vigueur renouvelée (Dieckhoff, 2000). Le paradoxe du nationalisme réside peut-être là, dans cette tension existante entre un monde aux traits de plus en plus communs et des individus souhaitant conserver une identité propre, considérée comme plus proche, plus familière, en somme rassurante. Il s'avère en outre que l'Union européenne n'est en rien un espace identitaire, le patrimoine symbolique par quoi les nations ont su proposer aux individus un intérêt collectif, une protection, une fraternité, lui faisant inexorablement défaut (Thiesse, 2001). Le repli sur les identités nationales en tant que refuges n'apparaît dès lors que plus évident et compréhensible.

L'émergence de nationalismes régionaux au sein de l'Union européenne

14 De prime abord, il peut sembler paradoxal que des régions européennes comme la Catalogne, la Flandre, l'Écosse, l'Italie du Nord (la « Padanie »), le Pays Basque espagnol ou la Corse puissent faire valoir leurs aspirations nationales, la reconnaissance d'une plus grande identité au sein de l'Union européenne, au moment où celle-ci abolit ses frontières intérieures. Ces aspirations expriment-elles une réaction à la mondialisation par le resserrement des liens sur des entités « régionales », plus petites, plus accessibles, plus familiales ? A moins que la motivation essentielle de ces revendications autonomistes soit guidée par des contingences économiques. L'Italie du Nord industrielle voudrait ne plus payer pour le Mezzogiorno moins développé, tout comme la Flandre, en Belgique, qui ne souhaite plus participer au financement de la Wallonie. L'Écosse aspire à l'autonomie, car elle disposerait d'une zone économique

exclusive, lui donnant accès aux richesses pétrolières de la Mer du Nord dépendant aujourd'hui de la Grande Bretagne dans son entier.

15 Tout cela pourrait laisser présumer que l'impact de la mondialisation sur les territoires des États est principalement la préservation ou la recherche de la prospérité économique. Est-il par conséquent possible de dissocier recherche d'identité et accès à la richesse ? Exprimé un peu plus brutalement, certaines régions n'aspirent-elles pas à « se délester » de leurs régions les plus « pauvres », les moins industrialisées ou économiquement développées ? N'est-ce pas la principale raison qui a motivé en 1992 le divorce tchécoslovaque ? Les Tchèques plus prospères s'appuyant sur le nationalisme pour se défaire des Slovaques, avec lesquels ils étaient associés depuis 1918, mais qui avaient une structure socioculturelle très différente de la leur, beaucoup plus agricole et tournée vers la ruralité. À l'échelle de l'Espagne, force est de constater que la Catalogne, tout comme le Pays basque sont les deux provinces les plus riches et les plus industrialisées. Cependant, en Catalogne, c'est plutôt l'incapacité des dirigeants espagnols à faire vivre un État-nation moderne qui a incité la bourgeoisie barcelonaise à la fin du XIXe siècle à bâtir régionalement, ce qui n'existait pas nationalement. Dans cette ville industrielle qui échangeait avec les marchés européens se développa une forte revendication identitaire, qui passait par la langue catalane codifiée en 1913. Le différentiel économique n'est par conséquent pas suffisant pour expliquer et comprendre l'émergence des nationalismes régionaux.

Vers un droit au divorce ?

16 Partout dans le monde, le désir d'État ne semble s'être jamais aussi vigoureusement manifesté qu'aujourd'hui. Tout peuple qui se considère comme une nation voit en effet dans l'acquisition d'un État souverain, avec comme modèle l'État-nation, une consécration, un aboutissement. Se pose dès lors, de plus en plus fréquemment la question du « droit au divorce » de peuples qui ne souhaitent plus vivre ensemble, comme les Albanais au Kosovo, qui ne veulent plus cohabiter avec les Serbes, les Basques avec les Espagnols ou les Flamands avec les Wallons en Belgique. « *À partir du moment où dans un couple les deux mariés ne parviennent plus à s'entendre et qu'il y en a un qui veut partir, je crois que la décision tombe d'elle-même (…) Si le dialogue n'est plus présent, je pense que la Belgique n'aura plus d'avenir* » déclarait le bourgmestre de la commune de Linkebeek, en périphérie de Bruxelles, Damien Théry, en avril 2010[6]. Comme le rappelle Philippe Moreau Defarges, ce problème est porté par deux dynamiques de fond : d'une part, le droit de chaque individu ou groupe à être lui-même et à vivre dans des institutions qui lui sont propres, d'autre part, une approche de plus en plus utilitariste des individus vis-à-vis des États (ainsi que des entreprises) qui contribue à désacraliser ces institutions, en les évaluant en termes de coûts et avantages (combien cela me coûte-t-il ? Et combien cela me rapporte-t-il ?) (Moreau Defarges, 2009).

17 Pour le géographe Richard Griggs, les régions, villes-États et nations qui ont des aspirations territoriales, forment un « quart-monde », qui partage le sentiment d'une culture commune basée sur une revendication territoriale historique mais non reconnue au niveau international et un discours revendicateur commun (Griggs, 1995). Arguant que seuls l'Islande, l'Irlande, Monaco, Andorre, Saint-Marin, Malte, la Pologne et la Slovénie sont de véritables États-nations en Europe, il recense 101 nations, au sein, ou à cheval des 35 États multiethniques européens, comme le Pays Basque partagé entre la France et l'Espagne. Afin de mieux définir ce « quart monde », il propose une classification, où il distingue différents types de nations en Europe : les nations reconnues ; les nations autonomes ; les villes-États ; les « nations endurantes » (*enduring*), c'est-à-dire des nations qui ont longtemps souffert de tentatives d'assimilation culturelle, avant de pouvoir obtenir une autonomie partielle ou limitée, comme, selon lui, la Lombardie ; les nations renaissantes, c'est-à-dire des nations historiques qui connaissent une renaissance culturelle depuis 1945 ; les nations rémanentes, c'est-à-dire des nations « dormantes ». Enfin, les « nations cœur d'État »

sont les nations à l'origine de l'émergence d'un mouvement national, et les nations irrédentistes celles séparées par des frontières d'États. Selon Griggs, ce classement doit permettre de comprendre la force politique de ces nations et leur statut, puisque ces catégories ne sont pas stables, les identités nationales n'étant pas fixes spatialement et historiquement.

18 Dans son ouvrage *Containing Nationalism*, paru en 2000, le sociologue Michael Hechter, professeur à l'Université de Washington, distingue un « nationalisme périphérique » (*Peripheral nationalism),* qui correspond aux aspirations nationales des régions. Ce nationalisme périphérique émerge en effet, lorsqu'un territoire culturellement distinct résiste à l'incorporation dans un État expansionniste, ou tente de faire sécession pour mettre en place ses propres institutions, comme la Catalogne, le Québec ou l'Écosse (Hechter, 2000). Il est, selon lui, une réponse au nationalisme inclusif des anciennes nations européennes, comme la France ou de la Grande-Bretagne (*State-building nationalism)*, dont la construction étatique a d'abord eu pour objectif d'assimiler ou d'incorporer des territoires culturellement distincts au sein d'un même État, afin de rendre, selon la volonté des gouvernants, culturellement homogène une population multiculturelle. Dans ce contexte, l'Europe court le risque d'un morcellement accru ? En tout cas, les propos de Griggs et de Hechter soulignent la contingence du fait national, qui reste fonction de conditions historiques et spatiales.

La construction européenne valorise les régions

19 Or le développement de l'Europe des régions semble justement avoir créé des conditions particulièrement propices à l'émergence des nationalismes régionaux. Une analyse du droit communautaire montre des évolutions qui ont conduit à l'octroi d'une plus grande autonomie aux collectivités territoriales (régions, provinces, etc.), leur a reconnu un statut, qui en fait des acteurs relativement bien définis. Qu'il s'agisse de la charte européenne d'économie locale, le développement de la coopération transfrontalière, ou la politique régionale, ces programmes ont pour objet la valorisation et le développement des régions en Europe. Par exemple, le Fonds européen de développement régional (FEDER) vise à la fois à atténuer les disparités économiques et à favoriser les particularismes culturels ; contribuant de façon tout à fait indirecte à l'émergence d'identités régionales. Et ce d'autant que l'Union européenne prônent des valeurs telles que la défense des minorités, qui doivent pouvoir vivre sans entrave leurs différences religieuse, linguistique ou nationale.

20 Au niveau institutionnel, Bruxelles héberge depuis 1994 un Comité des régions, composé de représentants des autorités régionales et locales d'Europe. Bien que seulement consultatif et à l'impact somme toute limité, cet organe institué par le traité sur l'Union européenne signé à Maastricht en 1992 émet des avis sur les propositions de la Commission, afin de faire connaître les points de vue des entités locales sur la législation européenne, portant sur les questions intéressant les pouvoirs locaux et régionaux, comme la politique régionale, l'environnement, l'éducation et les transports. Il peut aussi en émettre de sa propre initiative, et les soumettre à la Commission, au Conseil et au Parlement européen[7]. Le Comité des régions compte 344 membres, le nombre de sièges attribué à chaque pays reflétant approximativement sa population.

21 Rappelons enfin qu'en 1992 le Conseil de l'Europe a établi la Charte européenne des langues régionales et minoritaires qui met l'accent sur la valeur de l'interculturel et du multilinguisme et dont le but est la défense des langues minoritaires ou régionales historiques, afin de contribuer au maintien de la richesse culturelle de l'Europe. Dans ce contexte, un bon nombre de régions européennes ont ouvert à Bruxelles des délégations ou de quasi « ambassades » pour certaines – la Catalogne a été la première communauté autonome d'Espagne à le faire dans les années 1980 –, afin de défendre leurs intérêts face à leurs États et se procurer des financements dans le cadre des politiques structurelles européennes. Dans le même temps, du fait du processus d'intégration européenne de plus en plus poussé (politique commerciale, politiques

communes, zone euro, espace Schengen, etc.), les États cèdent depuis 1957 des parts de plus en plus importantes de leur souveraineté à l'Union européenne, si bien que les régions se représentent cette nouvelle construction institutionnelle comme une alliée, dont la tutelle leur paraît en définitive plus flexible, que celle exercée par leur propre État. Elles se sentent rassurées et pensent que la réalisation de leur désir national est plus accessible et qu'elles pourront se passer de l'État, dont elles dépendent aujourd'hui du fait de l'existence de l'UE et de ses acquis. Or la réalité serait tout autre pour une « région sécessionniste » d'un État-membre de l'Union, puisqu'elle ne deviendrait pas automatiquement membre de l'UE, mais devrait faire acte de candidature et sans aucune doute subir le veto de l'État, dont elle se serait détachée.

Des régions aux sociétés complètes

22 Mais la construction européenne n'est pas avec la rationalité économique, la seule explication à l'émergence des nationalismes régionaux en Europe. Leur existence s'explique principalement, selon le politologue Alain Dieckhoff, par l'existence d'une structure sociale complète en leur sein (Dieckhoff, 2000). C'est-à-dire que ces entités régionales disposent non seulement d'un territoire et d'un particularisme culturel et linguistique particulièrement marqué, mais aussi d'institutions propres et surtout d'un poids démographique relatif. Leurs populations ont ainsi la possibilité de se référer, de se situer par rapport à ce cadre régional, plutôt qu'à l'État lui-même. Selon lui, seule la permanence d'une société complète explique le maintien du nationalisme. Même si le nationalisme peut alterner périodes de reflux et phases d'expansion, pouvant conduire à la rupture de la société globale avec l'État dans lequel elle a été incluse et à la création d'un État spécifique, il demeure peu probable qu'il puisse jamais perdre tout pouvoir d'attraction. Le nationalisme, dans une société globale, demeurera toujours une force politique avec laquelle il faudra compter (Dieckhoff, 2000). Comme pour le nationalisme en général, les traits communs de ces nationalismes régionaux sont, d'une part, le sentiment partagé de former une communauté aux valeurs intrinsèques, qui sert de base à leur identité et, d'autre part, l'idée que leur autodétermination leur rendra justice en mettant fin à une situation d'oppression et d'injustice. Cette volonté de justice ressort en tout cas largement de leurs argumentaires servant à justifier leurs revendications, que ce soit en Catalogne, au Pays Basque, en Écosse ou en Flandre.

Un objectif commun pour des moyens divergents

23 Pourtant, dans leurs expressions et dans les moyens pour réaliser leurs objectifs, ces nationalismes se distinguent bien souvent. Ainsi, le nationalisme catalan, même s'il se contente d'une autonomie au sein de l'Espagne, pose une question centrale relative à l'avenir du pays et plus particulièrement à l'avenir de l'État espagnol ou plutôt de l'État-Nation espagnol tel qu'il existait jusqu'alors, même s'il n'est pas question d'indépendance au contraire du Pays Basque. Quel que soient les rapports de force, cette communauté autonome n'a jamais demandé à sortir de l'ensemble espagnol. Comme le résume Jordi Pujol, président de la Generalitat catalane, « À l'intérieur de l'Espagne, la Catalogne est une nation avec sa langue, sa culture, sa conscience historique et ses institutions traditionnelles. Tout ce que nous demandons, c'est que ce fait soit reconnu. Le problème est de créer une structure qui reconnaissance la pluralité de l'Espagne. »[8] C'est donc le parfait contre-exemple du Pays Basque, notamment parce que la très forte revendication d'autonomie ne s'est jamais s'exprimée par la violence armée et par des attentats contre l'État espagnol. Cette absence de violence fait que les Espagnols opposent souvent le « problème basque » au « fait catalan ».

24 De fait, à la différence du nationalisme catalan, l'ETA revendique l'indépendance du Pays basque, avec pour certains Basques même, l'aspiration à la réunion des sept

provinces historiques, dont trois se situent sur le territoire français[9]. Aussi continuent-ils de se représenter en résistance contre l'État espagnol tant que cette revendication ne sera pas remplie, considérant que seule la souveraineté du peuple basque réalisera pleinement les conditions de la démocratie (Loyer & Aguerre, 2008). «Il n'est pas licite d'intimider les citoyens pour qu'ils renoncent à leur liberté (comprendre: la recherche de l'indépendance) contre la Paix (comprendre: la fin de l'ETA), ni de retarder l'exercice de la démocratie (comprendre: la recherche de l'indépendance) à l'obtention de la Paix… »[10]. En guerre contre l'État espagnol, les assassinats ne cesseront que lorsque le conflit sera résolu par l'obtention de leur souveraineté. Comme le rappelle Barbara Loyer, pour les nationalistes basques, la citoyenneté, la démocratie, est indissociable de la nationalité. La dimension ethnique du nationalisme basque crée ainsi un absolu beaucoup plus fort qu'en Catalogne (Loyer & Aguerre, 2008). Ainsi en septembre 2002, le chef du gouvernement basque a proposé au Parlement régional basque un nouveau projet politique basé «sur la libre association et la souveraineté partagée» dans un État espagnol véritablement « plurinational».

25 Si le nationalisme flamand a pour enjeu et référent principal la langue, il n'est pas pour autant historiquement dénué de fondements et d'objectifs politiques et sociaux. Comme le rappelle Alain Dieckhoff, la puissance de la culture (y compris de la langue) est justement d'avoir une résonance sociale et des implications politiques. En dépit de la mise en place du fédéralisme, la scission est de plus souvent évoquée en Belgique entre Flamands et Wallons. L'unilinguisme a, de fait, renforcé la différentiation linguistique qui, de secondaire, est passée au premier plan en Belgique, à telle point qu'il n'existe plus de société belge, mais deux sociétés distinctes. Il n'y a pas d'espace médiatique commun, chaque communauté ayant ses propres journaux, ses propres chaînes de télévision et de radio, il n'y a plus de partis politiques communs, ce qui favorise la surenchère autonomiste, voire séparatiste, à des fins électoralistes (Mabille, 1997). Aujourd'hui, le nationalisme flamand est porté par un sentiment de revanche sur les francophones, que la réussite économique semble avoir enfin concrétisé. « « Aussi, pour les Flamands, le fédéralisme est-il avant tout envisagé comme un moyen d'épanouissement de la nationalité flamande et de l'affirmation de sa souveraineté, et non pas comme une solution au problème belge (Dieckhoff, 2000), qui semble de plus en plus inextricable. Les plus hauts responsables flamands souhaitent un État fédéral qui, *« dans 20 ou 25 ans, ne s'occupera plus que de politique étrangère, de défense et de quelques aspects de la sécurité sociale ». « Les gens ne veulent pas le séparatisme, mais ils n'ont pas le sentiment d'appartenir à une même nation : pas de langue commune, pas de média commun, pas de symbole communs. On ne peut même pas parler d'économie belge tant les différences sont grandes entre le nord et le sud »*[11].

26 A la différence des nationalismes basque, catalan et flamand, où la langue est le référent identitaire fondamental, le nationalisme écossais tire sa légitimité d'une histoire et d'une culture distincte de celle des Anglais. La résurgence du nationalisme écossais depuis une trentaine d'années et son affirmation politique est liée, d'une part à l'ère Thatcher dans les années 1980 et à sa vision centralisatrice, et d'autre part, à la découverte du pétrole en Mer du Nord, qui ouvre un nouvel horizon à l'Écosse en cas d'indépendance.

27 De nouveau, la prise de conscience de l'autonomie économique renforce l'affirmation politique et la ferveur nationaliste, sans pour autant représenter le seul facteur déclencheur du nationalisme. Face à l'affirmation nationaliste écossaise, le gouvernement britannique a répondu, au cours des années 1990, par la dévolution des pouvoirs. Mise en œuvre dès 1999, elle a conduit à la réinstauration du parlement écossais à Edimbourg, qui a le pouvoir de voter des lois concernant les affaires internes à l'Écosse, à savoir en matière d'éducation, de santé, de transports, d'économie locale, de logement, d'emploi, de culture, etc. Or pour les nationalistes du *Scottish National Party* (SNP)[12] fondé en 1934, cette dévolution est interprétée comme la voie vers une future indépendance. Depuis les années 1990, le parti nationaliste est soutenu par une figure très médiatique, le célèbre acteur écossais, Sean Connery. Selon lui, *«l'Écosse doit redevenir une nation indépendante non parce qu'elle est différente, mais juste parce qu'elle est semblable à n'importe quel autre petit pays riche d'Europe»*[13]. Aussi espèrent-ils devenir le premier parti du nouveau parlement écossais, pour obtenir un

mandat clair de la population en faveur de l'indépendance et engager des négociations avec Londres. Au cours des élections législatives de 2007, le SNP avait placardé un peu partout dans les rues d'Edimbourg son slogan: *1707, No right to choose - 2007, the right to choose*, ce qui signifie «1707, pas le droit de choisir; 2007, le droit de choisir»[14]. Force est néanmoins de constater que la population écossaise, même si elle n'est pas prête à accéder et à accepter la séparation du Royaume-Uni, apprécie que les intérêts écossais soient défendus en Écosse. Le modèle d'autonomie catalane pourrait donc s'avérer en définitive la voie médiane pour le nationalisme écossais, en offrant aux Écossais un plus grand degré d'autonomie, et des compétences propres élargies à de plus nombreux domaines, au sein du Royaume-Uni (Bailoni & Papin, 2009).

28 À la différence des autres nationalismes régionaux européens (catalan, basque ou flamand), nous avons voulu également évoquer ici le nationalisme régional incarné par la *Ligue du Nord* fondée par Umberto Bossi[15] qui voit le jour en Italie du Nord au cours de la décennie 1990. Celui-ci est atypique dans la mesure où il est « sans nation », son identité nationale se façonnant au gré d'intérêts politiques et politiciens. Hormis un objectif purement nationaliste, la Ligue du Nord présente un fort déficit identitaire : pas de langue propre comme en Catalogne, pas de spécificité religieuse, pas d'unité politique passée, si bien que, la Ligue du Nord a dû s'inventer ses propres référents identitaires pour combler ce déficit, en rassemblant des éléments culturels et historiques, qu'ils classent comme « padans » (Machiavelli, 2001). Ces dernières années, elle a ainsi fondé sa propre équipe de football, s'est dotée d'une chaîne de télévision (*Telepadania*) et d'une radio (*Radio Padania Libera*), et édite aussi un journal militant (*La Padania*). A l'Institut Bosino que la Ligue a ouvert à Varese, est enseigné le dialecte lombard.

29 À ses débuts, la Ligue du Nord milite pour la mise en place du fédéralisme en Italie, afin de ne plus avoir à payer pour le Mezzogiorno – ces régions du Sud italien en sous-développement chronique depuis l'après-guerre, en dépit des investissements massifs de l'État italien –, avant de revendiquer à partir de 1995 l'indépendance de l'Italie du Nord, sous le nom de *Padanie* (Machiavelli, 2001). La *Lega Nord* se définit sur son site Internet officiel comme *« un mouvement qui interprète la lutte politique non plus comme un affrontement entre des classes ou des catégories sociales, mais comme un conflit entre des États centralisateurs et des peuples qui revendiquent le droit à l'autodétermination et à la liberté* (sous entendu l'indépendance) »[16].

30 Les évolutions de ses ambitions et ses objectifs ont des incidences sur la géographie de la « nation padane », qui intègre parfois la Toscane, l'Ombrie et les Marches, ce que ne font pas les cartes censées représenter l'identité ethnoculturelle de la « Padanie ». Cette dilatation de la « Padanie » à l'Italie centrale suit en fait l'élargissement de son électorat, à partir de la participation de la Ligue au gouvernement italien (en 1994, 2001 et 2008), à savoir aux électeurs italiens qui se retrouvent notamment dans ses discours anti-méridionaux. Aujourd'hui, la Ligue du Nord au sein du gouvernement italien, propose l'instauration d'un fédéralisme fiscal, envisagé comme la première étape d'un redécoupage national. Selon le parti, *« les vrais acteurs de l'Union européenne du futur ne seront plus les États nationaux, mais les Régions ou des entités plus importantes telle que la Padanie »*[17]. Or la définition des régions, selon Bruxelles, n'est-elle pas purement fonctionnelle, et en rien basée sur un territoire considéré comme un véritable espace national ?

Le nationalisme régional, un appel à la fragmentation ?

31 Polymorphe dans ses expressions, le nationalisme vise, comme le montrent ces différents exemples, à la reconnaissance d'une identité propre – *sui generis* – par l'affirmation, jugée nécessaire voire indispensable, en tant qu'entité distincte, autonome ou indépendante. Or cette affirmation nationale n'est jamais simple à réaliser, car elle représente une importante source de frustration pour l'État au détriment duquel elle se réalise, y compris au sein des États-membres de l'Union

européenne. Ces frustrations engendrent parfois des tensions, qui ont des répercussions en termes de stabilité, de sécurité, d'économie, de gouvernance, de géopolitique voire de géostratégie. Pour toutes ces raisons, le nationalisme inquiète et interpelle la communauté internationale dans son ensemble. Elle lui pose de nouveaux défis, à l'instar du cas du Kosovo. Dans ce contexte, afin d'appréhender ces enjeux multiformes, l'approche multiscalaire semble particulièrement bien adapté, puisque la seule échelle à laquelle la nation se réalise n'est guère suffisante.

32 L'échelle locale révèle en particulier les rivalités et tensions que la fixation des frontières, les déplacements de populations, la construction nationale engendrent. L'échelle régionale permet de prendre en compte l'impact du nationalisme sur la stabilité et la sécurité de la région, par exemple, les risques induits par un « effet domino » qui contribuerait à la propagation de l'idée nationale, et par conséquent à la remise en cause de certaines frontières étatiques. On peut citer ici aussi l'enjeu de la viabilité économique, induit parfois par le problème de l'enclavement que peut engendrer l'émergence d'un nouvel État. A ce titre, la Serbie est un bon cas d'étude. Avec l'éclatement de la Yougoslavie et les indépendances croate et slovène en 1991-92, puis la séparation d'avec le Monténégro en 2006, la Serbie se retrouve sans accès à la mer. L'enclavement est vécu, en général, comme une entrave au développement économique, ou du moins une contrainte. Dans le cas serbe, cette nouvelle configuration représente un véritable défi, qui implique l'établissement de relations de bon voisinage avec ses anciens partenaires yougoslaves – ce qui est loin d'être évident pour un État dont le nationalisme revendiquait l'unité de tous les Serbes des Balkans et dont la représentation d'un territoire « grand-serbe » inclut la façade maritime de l'Adriatique dans sa presque totalité. Symboliquement, l'enclavement renforce encore plus la perception de la perte territoriale par la contrainte et le sentiment d'enfermement qu'il produit.

33 A l'échelle internationale, le nationalisme suscite plusieurs inquiétudes. La principale porte sur un morcellement étatique sans précédent de l'espace mondial et son émiettement sans limites. Le monde compte déjà aujourd'hui près de 200 États, dont un bon nombre sont des micro-États (c'est-à-dire des entités indépendantes, dont la superficie est inférieure à 1000 km2, comme les îles du Pacifique et des Caraïbes, Singapour ou les principautés d'Andorre, de Monaco ou du Liechtenstein, etc.), ainsi que des pseudo-territoires étatiques, comme le Somaliland ou l'État du Puntland dans la Corne de l'Afrique (Somalie), la Transnistrie (Moldavie) ou les États autoproclamés du Caucase (Haut Karabakh, Ossétie du Sud…). La deuxième inquiétude porte sur le principe d'autodétermination, qui a eu tendance à s'imposer en Europe, avec la sécession de l'ensemble de la Fédération yougoslave, y compris de la province serbe du Kosovo. L'application de ce principe a conduit à la création d'entités nationales homogènes aux niveaux ethnique et culturel dans des régions où existaient des imbrications très anciennes de peuples parfaitement inextricables. Après la fin de la présence juive en Europe orientale durant la Seconde Guerre mondiale, cette dynamique marque une nouvelle étape dans la reconnaissance de l'État-nation, comme le modèle de référence à l'échelle de l'Europe. Un modèle que justement Hannah Arendt considérait pourtant comme intransposable en Europe de l'Est, car il s'agissait d'« *une zone où manquaient précisément les conditions favorables à l'essor des États-nations, à savoir une population homogène et solidement ancrée dans le sol* » (Arendt, 1984).

34 Cette généralisation du principe d'autodétermination s'appuie sur l'aspiration première du nationalisme, à savoir la volonté d'obtenir un territoire autonome ou indépendant qui, en Europe comme ailleurs, puise ses arguments dans l'axiome d'antériorité sur un territoire formulé dans un « j'étais là avant », selon le politiste Jean-François Bayart. Ce concept de l'antériorité (Bayart, 2001), que cet auteur associe à l'autochtonie comme instrument « *pour instituer et légitimer des droits politiques spécifiques à l'avantage de ceux qui se disent indigènes* », est de plus en plus théorisé par les nationalismes et utilisé comme argument principal pour justifier l'existence en tant que nation. Il fait craindre aujourd'hui avant tout aux grands États (Chine, Russie, France…) leur « disparition » ou plutôt leur « délitement » par un morcellement progressif qu'ils considèrent comme injustifié et inadapté pour répondre au défi du

nationalisme. Cette crainte explique sans doute pourquoi la France est si réticente à ratifier la Charte européenne des langues régionales et minorités, alors qu'elle l'a signée en mai 1999. Sur le territoire national, d'autres langues que le français sont pourtant parlées quotidiennement (alsacien, lorrain, néerlandais, breton, basque, occitan, catalan, corse et créole) certes dans une ampleur très diverse, mais la peur que le renforcement d'une identité linguistique puisse être à l'origine de la mise en place de droits particuliers, qui pourraient ensuite accompagner des velléités nationales a conduit le Conseil constitutionnel à la déclarer anticonstitutionnelle. L'élection de Nicolas Sarkozy en 2005 a, semble-t-il, mis un terme au débat, au moins jusqu'en 2012. Dans son programme électoral, il annonçait en effet : « *Si je suis élu, je ne serai pas favorable à la Charte européenne des langues régionales. Je ne veux pas que demain un juge européen ayant une expérience historique du problème des minorités différentes de la nôtre, décide qu'une langue régionale doit être considérée comme langue de la République au même titre que le français. (…) J'ai la conviction qu'en France, terre de liberté, aucune minorité n'est opprimée et qu'il n'est donc pas nécessaire de donner à des juges européens le droit de se prononcer sur un sujet qui est consubstantiel à notre identité nationale et n'a absolument rien à voir avec la construction de l'Europe* ». Au-delà du fait que ce morcellement souligne le rôle fondamental du territoire dans les revendications nationales, il représente aussi un risque d'instabilité. L'émergence d'États, pas toujours reconnus, peut contribuer à fragiliser la sécurité régionale ou internationale par l'absence de gouvernance ou la faiblesse des institutions. A ce titre, le développement de la piraterie le long des côtes des États autoproclamés du Puntland et du Somaliland est révélatrice, tout comme le développement de trafics en tous genres (armes et armements, drogues, organes) et d'une criminalité organisée dans la région sécessionniste de Transnistrie en Moldavie, ou dans la région des Balkans.

35 Néanmoins, à la différence d'autres régions du monde, les États européens sont des démocraties. Et à l'exception notable du cas basque, la violence n'est guère usitée comme expression des revendications nationales des régions. Aussi des réponses existent-elles face à l'émergence des nationalismes régionaux qu'il s'agisse d'un degré plus ou moins grand d'autonomie, la mise en place d'un système fédéral ou le redécoupage territorial par la création d'une nouvelle entité fédérée dans le cas d'une structure fédérale (exemple de la Suisse avec la création du Canton du Jura en 1978). La Belgique s'est transformée au cours de ces dernières décennies en un État fédéral, l'Espagne est passé depuis 1979 d'un État fortement centralisé à une État aux personnalités régionales solides et à vocation nationale pour certaines (Catalogne, Pays Basque, Andalousie). L'Italie se dirige vers une plus grande autonomie locale et le fédéralisme est désormais envisagé, notamment par la Ligue du Nord. Dans le cas du Royaume-Uni, même si une plus grande latitude d'actions est octroyée par la dévolution à des échelons inférieurs, la tutelle de l'État reste cependant encore pesante. Néanmoins, l'instabilité politique qui règne aujourd'hui en Belgique, qui a laissé le pays plus de trois mois sans gouvernement en 2007 et conduit à la succession de gouvernements et à des élections anticipées en juin 2010 semble montrer les limites de la fédéralisation belge, ou du moins son inadaptation aux revendications flamandes. « La réforme de l'État » voulue par les nationalistes flamands ne signifie-t-elle pas en réalité « autonomie accrue » pour la Flandre, avec le risque de transformer la structure fédérale belge en une coquille vide ?

36 Enfin, l'existence de cet « OVNI institutionnel » qu'est l'Union européenne (UE), pour reprendre l'expression de l'ex-Président de la Commission européenne, Jacques Delors, offre des perspectives innovantes pour encadrer le phénomène national. Il paraît en effet de plus en plus difficile aujourd'hui d'empêcher un « divorce entre peuples », lorsque ceux-ci ne souhaitent plus vivre ensemble et que le pacte étatique se révèle inadapté. Dans ce contexte, l'UE se présente comme un cadre rassurant, supranational, qui permet d'accueillir de nouvelles entités étatiques et de les accompagner dans leurs constructions nationales. À cet égard, le rôle de l'Union européenne est à mentionner dans la région des Balkans. Elle est devenue le principal acteur de la reconstruction, du maintien de la paix, de la stabilisation de la région, et de fait, de la construction des nations (*nation building*) de l'ex-Yougoslavie[18]. Si l'UE

apparaît comme un horizon probable pour ces nouveaux États balkaniques, c'est peut-être justement parce qu'elle ne représente pas un « rival » étatique, mais plutôt un cadre rassurant d'épanouissement national, car, dans l'après 1945, l'objectif de la construction européenne aura été de rendre la guerre impossible, non pas par l'hégémonie ou l'équilibre des puissances, mais par la fabrication d'un espace normatif, qui a rendu l'utilisation de la violence et de la force impossible. C'est en tout cas l'opinion partagée de Jürgen Habermas, qui dans son article « Tirer la leçon des catastrophes » écrit : *« L'année 1945 marque un tournant, un changement en mieux, vers la domestication des forces barbares qui, en Allemagne, sont nées sur le sol même de la civilisation. Aurions-nous tout de même appris quelque chose des catastrophes ? »* (Habermas, 2000). En offrant aux nationalismes régionaux européens une structure institutionnelle aux valeurs universelles, l'Union européenne permet la reconnaissance des identités et des autonomies dans un cadre protecteur et peut par conséquent contribuer à juguler les excès du nationalisme.

Bibliographie

ARENDT, H., 1984, *L'impérialisme*, Paris, Points, Seuil.

BAGEHOT, W., 1887, *Physics and Politics or Thoughts on the Application of the Principles of 'Natural Selection' and 'Inheritance' to Political Society*, Londres, Kegan Paul, Trench and C° [eighth edition].

BAYART, J.-F., 2001, « J'étais là avant. Problématiques politiques de l'autochtonie », *Critique internationale,* n°10, janvier, p.126-128.

ANDERSON, B., 1996, *L'imaginaire national*, Paris, La Découverte.

BAGGIONI, D., 1997, *Langues et nations en Europe*, Paris, Editions Payot.

BAILONI, M. & PAPIN, D., 2009, *Atlas géopolitique du Royaume-Uni*, Paris, Autrement.

DE MARCHI, B. & A. M. BOILEAU, 1982, *Boundaries and Minorities in Western Europe*, Milan, Franco Angeli Editore.

DIECKHOFF, A., 2000, *La Nation dans tous ses états*, Paris, Flammarion.

FOSTER, C., 1980, *Nations Without a State: Ethnic Minorities in Western Europe*, New York, Praeger Publishers.

GELLNER, E., 1989, *Nations et nationalisme*, Paris, Payot.

GIORDAN, H. (dir.), 1992, *Les minorités en Europe*, Paris, Editions Kimé.

GIRARDET, R., 1996, *Nationalismes et nation*, Bruxelles, éditions Complexe.

GRIGGS, R. & P. HOCKNELL, 1996, "The Geography and Geopolitics of Europe's Fourth World", *IBRU Boundary and Security Bulletin*, Hiver 1995-1996.

HABERMAS, J., 2000, *Après l'État-nation, une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard.

HECHTER, M., 2001, Containing Nationalism, Oxford, Oxford University Press.
DOI : 10.1093/019924751X.001.0001

HERAUD, G., 1993, *L'Europe des ethnies*, Bruxelles /Paris, Editions Bruylant / L.G.D.J.

HOBSBAWN, E., 1992, *Nations et nationalismes depuis 1780*, Paris, Folio Histoire.

JAFFRELOT, C. & A. DIECKHOFF, 2004, « Vers un monde post-national ? », *Critique internationale*, n°23, p.78-79.

KOTT, S. et *alii*, 2006, *Dictionnaire des nations et des nationalismes dans l'Europe contemporaine*, Paris, Hatier.

LACOSTE, Y., 1993, *Dictionnaire de géopolitique,* Paris, Flammarion.

LEVY, J. & M. LUSSAULT, 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris.

LOYER, B. & C. AGUERRE, 2008, « Terrorisme et démocratie : les exemples basque et catalan », *Hérodote* 2008/3, n°130, p.112-145.
DOI : 10.3917/her.130.0112

MABILLE, X., 1997, *Histoire politique de la Belgique,* CRISP, Bruxelles.

MACHIAVELLI, M, 2001, « La Ligue du Nord et l'invention du Padan », *Critique internationale,* n°10, janvier, p.129-142.
DOI : 10.3917/crii.010.0129

DE MONTBRIAL, T., 2006, *Géographie politique*, Paris, Puf.

MOREAU-DEFARGES, P., 2009, « Belgique-Kosovo : la fêlure », *Ramses 2009,* éditions Dunod, Ifri, Paris, p. 257-262.

PLASSERAUD, Y. (dir.), 2005, *Atlas des minorités en Europe*, Paris, Editions Autrement.

RENAN, E., 1882, “Qu’est-ce qu’une nation?”, Conférence faite en Sorbonne le 11 mars 1882, première publication dans les *Bulletins hebdomadaires*, Association scientifique de France, 26 mars 1882; Réédité par Mille et une nuits, Paris, 1997.

SANGUIN, A.-L., 1975, "Le concept de sous-nation en géographie politique", *L'Espace Géographique*, vol. 4, n° 4, p.279-286.

SANGUIN, A.-L., 1983, "Territorial Aspects of Federalism, A Geography Yet to Be Made", *Scottish Geographical Magazine*, vol. 99, n° 2, p.66-76.
DOI : 10.1080/00369228308736552

SIDJANSKI, D., 1992, *L'avenir fédéraliste de l'Europe*, Paris, Presses Universitaires de France.

SIVIGNON, M., 2009, *Les Balkans, une géopolitique de la violence*, Paris, Belin.

THIESSE, A.-M., 2001, *La création des identités nationales, Europe XVIIIe –XXe siècles*, Paris, Le Seuil [édition originale 1999]

THUAL, F., 1995, *Les conflits identitaires*, Paris, Ellipses.

Notes

1 Ce concept a été proposé pour la première fois par Béatrice Giblin, dans Géopolitique des régions françaises.

2 Voir *l’Encyclopédie en ligne de la violence en masse :* http://www.massviolence.org/Ethnic-Cleansing

3 Le libéral allemand, Friedrich List, inspirateur du nationalisme économique et du Zollverein (Union douanière) affirmait en effet qu’« un petit État ne peut jamais porter à leur complète perfection au sein de son territoire les diverses branches de la production » dans son principal ouvrage, Système national d'économie politique (Das nationale System der politischen Ökonomie), publié en 1840.

4 L’allemand Johann Gottfried Herder (1744-1803 avait déclaré à la fin du XVIIIe siècle : « *car chaque peuple est un peuple, il a sa culture nationale comme sa langue* » (Anderson, 1996).

5 Certains auteurs, qu’ils soient néo-marxistes (comme E. Hobsbawn), républicains (tels J. Habermas) ou libéraux (F. Fukuyama), considèrent que l’émergence d’un monde globalisé contribue, par l’uniformisation culturelle, à l’érosion des différences nationales et à l’émergence à terme d’une véritable communauté internationale.

6 Entretien avec Guilhem Delteil, RFI, le 23 avril 2010, consultable sur : http://www.rfi.fr/contenu/20100423-crise-politique-belge-damien-thiery-bourgmestre-linkebeek-cameroun-mort-bibi-ngota-

7 Pour plus de details, voir le site officiel des institutions européennes : http://europa.eu/institutions/consultative/cor/index_fr.htm (consulté le 5-5-2009).

8 Citation reprise dans Cultiaux Yves, 2007, « Le nouveau statut d’autonomie de la Catalogne : l’état des autonomies, acte 2 », *Critique internationale* n°37, 2007/4.

9 Le territoire revendiqué par les Basques, dont la superficie n’a cessé d’évoluer au gré de l’histoire et des guerres, s’étend aujourd’hui de part et d’autre des Pyrénées, et de la frontière entre la France et l’Espagne. Il comprend sept provinces historiques : côté français au Nord, les trois provinces de Labourd, Basse-Navarre et Soule, et au Sud, côté espagnol, les quatre provinces de Biscaye, Guipuzcao, Alava et la Navarre.

10 Propos du président de la communauté autonome basque Juan José Ibarretxe le 20 décembre 2000, cité par Loyer & Aguerre (2008).

11 Cité sur le blog de Jean Quatremer : http://bruxelles.blogs.liberation.fr/coulisses/2008/06/la-grande-illus.html#more

12 Né de la fusion de deux partis, le *Scottish Party* et le *National Party of Scotland*, le SNP (centre gauche) obtient son premier siège au Parlement britannique en 1945, avant de le perdre, quelques mois plus tard. Il obtiendra un nouvel élu aux élections générales de 1970, amorçant une émergence politique qui aboutit à l’élection de 11 représentants au scrutin britannique de 1974 (son record jusqu’à aujourd’hui).

13 Voir notamment : « Making History in Scotland », Sean Connery, *The Washington Post*, le 26-5-2007 et « Scottish Independence is close », *The Telegraph*, le 24-2-2008.

14 Site de l’Aménagement linguistique dans le monde : http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/Écosse.htm

15 Dès la fin des années 1970 apparaît dans le Nord de l’Italie des mouvements autonomistes et fédéralistes, notamment la Ligue autonomiste lombarde, qui fusionnent en 1989 pour former,

sous la houlette d'Umberto Bossi, fondateur de la Ligue autonomiste lombarde, la *Lega Nord* (Ligue du Nord), qui sera rejointe en 1991 par d'autres mouvements autonomistes.

16 http://www.leganord.org

17 http://www.leganord.org

18 On peut notamment citer la mission Concordia en Macédoine en 2003, la relève des troupes de l'Eufor en 2004 ou les accords de stabilisation et d'association (ASA) signés avec les États de la région. Plus récemment, suite à la déclaration d'indépendance du Kosovo le 17 février 2008, Bruxelles a décidé d'envoyer une force civile européenne, baptisée *Eulex*, pour une mission de police et de justice dans le nouvel État, en remplacement de la Minuk.

Pour citer cet article

Référence électronique
Frank Tétart, « Les nationalismes « régionaux » en Europe, facteur de fragmentation spatiale ? », *L'Espace Politique* [En ligne], 11 | 2010-2, mis en ligne le 18 novembre 2010, consulté le 08 décembre 2017. URL : http://journals.openedition.org/espacepolitique/1647

Auteur

Frank Tétart
Maître de conférences
Sciences Po Paris
Chargé de cours, Institut européen de Genève, Paris 1
Rédacteur en chef du magazine CARTO
Frank.tetart@wanadoo.fr

Droits d'auteur

Les contenus de *L'Espace politique* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France.